

## Mesures d'économies d'énergie

**La commune du Landeron prend ses responsabilités et invite la population à en faire de même : chaque geste compte !**

Le Conseil communal a pris la décision d'appliquer les recommandations du Conseil d'Etat liées aux économies d'énergie afin d'éviter une pénurie énergétique ces prochaines semaines ou mois.

Domaines	Mesures prises
Eclairage public	L'éclairage public est éteint de minuit à 06h00 du matin. Cette mesure s'applique également aux passages piétons et nous appelons dès lors tous les usagers de la route à être extrêmement vigilants notamment aux abords des collèges <sup>1</sup> .
Chauffage	Le chauffage des bâtiments communaux sera réduit (y compris l'école) à 20 degrés et à 17 degrés pour les salles de sport. De plus la température des chauffe-eaux sera abaissée à 60°C.
Eclairage commerces	L'extinction de l'éclairage des enseignes et vitrines des commerces fermés de 23h00 à 6h00 du matin au minimum est plus que recommandée.

Finalement, nous vous invitons à prendre connaissance des dix mesures d'exemplarité et recommandations cantonales relatives à l'approvisionnement énergétique (disponible sur notre site internet). D'avance, nous vous remercions de donner bonne suite à toutes ces mesures. Nous savons que nous pouvons compter sur votre engagement et nous vous remercions par avance de votre comportement responsable.

Le Landeron, décembre 2023

Le Conseil communal

<sup>1</sup> La campagne du Bureau de prévention des accidents (BPA) sur la visibilité des piétons et cyclistes est disponible sur le site de la commune ou à l'adresse suivante : <https://www.bfu.ch/fr/le-bpa/campagnes/campagne-visibilite>